



Les Trophées Habitat & Bois

PROMOTEX
Faires & Salons

REGLEMENT DU CONCOURS

Le Palmarès de la Construction Bois a pour finalité de démontrer la pertinence et la diversité des usages du matériau bois dans le bâtiment. Il vise à récompenser une équipe constituée du Maître d'ouvrage, de (des) l'architecte, du BET Structure, du BET thermique, des entreprises Bois pour la réalisation d'ouvrages bois publics ou privés situés dans la Région Lorraine.

Article 1 : Objectif

Le Palmarès de la Construction Bois de la Région Lorraine a pour but :

- D'identifier les réalisations exemplaires dans différentes catégories de bâtiments sur l'ensemble du territoire régional,
- D'encourager l'innovation technique et la qualité environnementale, dans différentes catégories de bâtiments, pour une construction durable.
- De sélectionner des opérations qui pourront constituer des références propres à illustrer et valoriser l'usage du bois dans la construction, en s'attachant plus particulièrement à l'architecture, à l'efficacité énergétique à l'utilisation des bois certifiés, et à la valorisation des filières courtes.
- De mettre en avant les maîtres d'ouvrage, les concepteurs et les entreprises des constructions lauréates.
- De motiver l'ensemble des intervenants par des actions de communication pendant la période d'appel à candidature, à l'occasion de la remise des trophées et ultérieurement.
- De présenter la vitrine de la construction bois de la région Lorraine

Un prix spécial récompensera les projets remarquables des entreprises lorraines du bâtiment bois réalisées dans d'autres régions françaises.

Article 2. Conditions de candidature :

- L'ouvrage sera obligatoirement situé en Région Lorraine.
- L'ouvrage aura été réceptionné entre le 01/01/2008 et le 30/04/2011.
- L'ouvrage n'aura pas été nominé lors des précédentes éditions du Palmarès des Réalisations Bois (2009 et 2010).
- Tous les systèmes constructifs bois sont admis sans limitation de surface.

Peuvent également concourir.

- Les constructions mixtes bois et béton intégrant une part significative de composants bois en façades.
- Les réalisations où le bois a été utilisé en agencement intérieur et aménagement extérieur de manière significative et exemplaire.
- Les ouvrages réalisés dans d'autres régions par des entreprises lorraines de construction bois.

Le dossier de candidature doit être complet et contenir toutes les pièces demandées (Cf description article 3).

Article 3 : Dossier de candidature

Pièces à joindre au dossier :

- Une fiche de renseignements candidat dûment remplie, datée et signée (ci jointe).
- La fiche de renseignements du projet dûment remplie (ci jointe).
- Des photographies (4 minimum, 10 maximum) présentant : des vues d'ensemble au format paysage, des vues extérieures et intérieures, et des vues d'éléments pertinents. Les photographies seront libres de droit.
- Un descriptif rapide (A4 maxi) de la réalisation (programme, système constructif, justification de l'utilisation du matériau bois et des techniques utilisées...).
- Tout élément pertinent permettant d'évaluer les performances thermiques et énergétiques du bâtiment (notes de calcul, composition des murs, labellisation obtenues si pertinent, performances attendues, etc.).
- Tout document complémentaire permettant d'expliquer les choix qui ont été fait pour la conception et la construction de la réalisation.

Attention !

- Les photographies doivent être numériques, au format jpeg, avec une résolution minimum de 1300x1800 pixels.
- Les photos doivent être significatives et de bonne qualité, elles seront projetées au jury, et sont un élément essentiel dans la valorisation de votre projet (presse, plaquette de présentation...).
- Les photos ne seront pas retournées.
- D'autres documents supplémentaires peuvent être éventuellement transmis (plan, études et descriptifs). Les plans et dossiers doivent être au format A4, éventuellement au format A3 (de préférence en version PDF). Aucun document ne sera retourné au candidat.
- Pour faciliter la reproduction de votre dossier, merci de ne pas le relier.

Article 5 : Les Catégories et Réalisations éligibles

Les catégories ouvertes au palmarès sont les suivantes :

- **Catégorie 1 : Maison Individuelle** (Maîtrise d'ouvrage privée) particuliers)
- **Catégorie 2 : Logements Collectifs ou Groupés**, (Maîtrise d'ouvrage publique ou privée)
- **Catégorie 3 : Bâtiments publics et Tertiaires Petits Espaces**, (Maîtrise d'ouvrage publique ou privée).
- **Catégorie 4 : Bâtiments publics et Tertiaires Grands Espaces**, (Maîtrise d'ouvrage publique ou privée).
- **Catégorie 5 : Transformation de l'Existant** (Extension et Surélévation).
- **Catégorie 6 : Aménagement et agencement intérieur, et extérieur** de bâtiment avec le bois

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la catégorie dans laquelle le participant s'est inscrit en fonction du descriptif du projet ou de la réalisation.

Article 6 : Attribution des projets et Jury

Un jury composé de professionnels de la construction bois et des personnalités du monde du bâtiment se réunira fin août et début septembre pour sélectionner parmi les candidats 18 projets significatifs.

Le Jury décernera ensuite début septembre le prix de la « meilleure réalisation » dans les 5 catégories décrites à l'article 5.

Un Prix coup de cœur du jury (construction avec procédé ou matériaux innovants, bâtiment BBC ou passif, utilisation de bois locaux et de bois écocertifiés ...).

Un prix spécial du jury sera décerné à un projet réalisé par une entreprise lorraine dans les autres régions françaises. Il permet de valoriser le savoir faire lorraine hors des frontières régionales

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 7 - Critères d'appréciation de projets par le jury technique

La qualité architecturale et environnementale, les performances thermiques constituent les critères principaux de sélection

Le jury affirmera ensuite son choix sur des projets qui amèneront une réponse particulièrement pertinente sur des critères comme :

- La performance technique du bois,
- La performance énergétique et la qualité environnementale
- La qualité architecturale et l'intégration au contexte
- L'utilisation des bois issus des filières courtes, ou écocertifiés,
- Le savoir-faire des acteurs du projet,
- La performance financière du projet,
- Eventuellement la mixité des matériaux.

Le jury se réunira fin Août et début septembre 2011. En cas d'insuffisance des dossiers de candidature, le jury se réserve le droit de ne pas décerner l'ensemble des prix.

Article 8 : Remise des prix.

La remise des prix décernés par le jury a lieu le vendredi 16 septembre 2011, lors d'une cérémonie organisée à cet effet dans l'Auditorium du Centre des Congrès à Epinal, dans le cadre du salon Habitat & Bois.

Les concepteurs des projets primés et l'ensemble des équipes du projet seront invités à présenter leur ouvrage.

Les équipes recevront leur trophée à cette occasion.

Les prix comportent :

- Un trophée pour le projet lauréat dans les 6 catégories décrites à l'article 4. Le prix remis par le jury sera constitué d'une œuvre originale spécialement créée pour l'occasion et contenant une plaque officielle portant le label du concours.
- Un diplôme encadré mentionnant le concours et attribué à chaque projet nominé.

Art 9 - Communication – Valorisation

Les projets nominés et les projets lauréats bénéficieront :

- D'une communication sur des supports (kakémonos) où figureront l'ensemble des projets présentés au concours. 6 kakémonos présenteront les projets nominés et lauréats dans chaque catégorie.
- Un diaporama animé sur écran géant présentera les projets de tous les candidats en continu pendant les 5 jours du Salon Habitat & Bois.
- D'une campagne de presse post palmarès qui permettra de valoriser les réalisations primées dans la presse locale et dans les magazines de la presse spécialisée bois.
- La publication des projets nominés et lauréats dans un DVD qui sera spécifiquement réalisé et diffusé largement en Lorraine
- L'intégration de l'ensemble des projets candidats dans le "Panorama de la Construction Bois" sur www.cndb.org et sur le site www.gipeblor.com
- Aucun des prix ne pourra être échangé contre sa valeur en argent.

Les projets nominés et les projets lauréats seront largement mis en valeur sur le site www.gipeblor.com

Article 10 : Inscription

Les inscriptions se font en complétant le dossier de candidature.

La Clôture des inscriptions est fixée au plus tard le 15 août 2011.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les dossiers incomplets, reçus hors délais ou ne rentrant pas dans l'esprit du concours.

Un porteur de projet peut déposer plusieurs candidatures.

Article 11 : Droits de propriété et engagements

Les candidats cèdent aux organisateurs tous droits d'utilisation, diffusion et reproduction du contenu des dossiers fournis (éléments graphiques, photos...), ceci dans le cadre de la promotion du Palmarès. La durée de ces droits est illimitée.

Le fait de participer au palmarès implique l'acceptation pleine et entière du règlement ainsi que des décisions du jury, et la renonciation à toute poursuite contre les organisateurs ainsi que contre toute personne intervenant dans cette opération.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, adviennent des annulations, reports ou modifications du concours, de ses modalités ou des prix.

Le GIPEBLOR et ses partenaires se réservent le droit d'interrompre ou de modifier à tout moment le déroulement de l'opération.

Pour de plus amples informations :

Contact administratif : Cindy AUBRY, 03 83 37 54 64

Contact technique : Christian KIBAMBA, 03 83 37 78 53

Mail général : contact@gipeblor.com



PROMOTEX
Foire & Salons



GIPEBLOR

11bis rue Gabriel PERI – CS 40511
54519 VANDOEUVRE Les NANCY Cedex

Tel : 03 83 37 54 64 – Fax : 03 83 35 38 28
Email : contact@gipeblor.com